



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr


COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

ANNEE 2025

La Commission Administrative Paritaire est une instance consultative, elle émet des avis, nécessairement préalables à la décision de l'autorité territoriale. L'avis est obligatoirement recueilli mais l'autorité territoriale demeure libre de la décision finale.

Date prévisionnelle	Date limite de <u>RECEPTION</u> des dossiers
Mardi 28 janvier 2025 (matin)	Mardi 7 janvier 2025
Mardi 1 ^{er} avril 2025 (matin)	Jeudi 6 mars 2025
Mercredi 11 juin 2025 Catégorie B	<u>Dossiers divers</u>
Jeudi 12 juin 2025 Catégorie A et C	Jeudi 8 mai 2025
Mardi 23 septembre 2025 (matin)	Jeudi 28 août 2025
Mardi 2 décembre 2025 (matin)	Jeudi 6 novembre 2025

 Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera reporté à l'ordre du jour de la séance suivante.

Pour vos agents stagiaires, l'avis de la CAP doit être sollicité au préalable en cas de refus de titularisation ou de licenciement en cours de stage.

* Il est à noter que le « Groupe de travail » relatif à la promotion interne 2025 se réunira aux mêmes dates que les CAP de juin 2025. Les dossiers seront à déposer au plus tard le jeudi 3 avril 2025 à 17H.